



CANDIDATURE À LA FONCTION DE LIEUTENANT DE LOUVETERIE

*Art. L.427-1 à 427-7 et R. 427-1 à 427-4 du code de l'environnement
A.M. du 14.06.2010 relatif aux lieutenants de louveterie
Circulaire du 8.07.2011 relative aux lieutenants de louveterie*

Les missions :

Les lieutenants de louveterie sont préposés, sous le contrôle de la préfète, à la régulation des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts ou de ceux dont la destruction apparaît nécessaire dans l'intérêt public.

Ils peuvent être consultés, par l'autorité compétente sur les problèmes posés par la gestion de la faune sauvage.

Ils peuvent être sollicités pour participer à des opérations concernant le loup.

Les battues administratives sont organisées sous le contrôle et la responsabilité technique des lieutenants de louveterie.

Les obligations :

Les lieutenants de louveterie doivent être physiquement capables de diriger personnellement les battues et chasses particulières qui peuvent être confiées.

Ils doivent posséder la compétence cynégétique nécessaire pour remplir correctement leur fonction tout au long de leur mandat, notamment par leur connaissance de la vie et des mœurs des animaux sauvages, de l'équilibre biologique à maintenir, de la législation en matière de chasse et de destructions des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts et des règles de sécurité.

Dans l'exercice de leur fonction, les lieutenants de louveterie doivent être porteurs de leur commission et d'un insigne pour justifier de leur qualité.

Ils sont tenus de posséder les moyens matériels indispensables pour remplir leurs fonctions techniques.

En toute occasion, les lieutenants de louveterie se rappellent qu'ils sont des représentants de l'administration et ses conseillers cynégétiques: à ce titre, ils doivent faire preuve de réserve, de neutralité, d'une grande rigueur et d'objectivité.

Une attention particulière est portée à leurs compétences en matière d'écoute, de gestion des conflits et de médiation.

Formulaire :

Je, soussigné/e, NOM :Prénom :

Adresse :

.....

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :Nationalité :

Tél : fixe portable

mél :

Profession :

Titulaire du permis de chasser depuis le :

La localisation souhaitée de la circonscription :

Activité et compétence cynégétique (responsabilités exercées, diplômes, formations.....)

.....
.....
.....

Territoire de chasse et type de chasse pratiqué

.....
.....

Nb de chiens courants réservés à la chasse du sanglier ou du renard (quatre chiens minimum)

| Adresse du chenil | Nom du chien | Race | Tatouage n° | Vaccination |
|-------------------|--------------|------|-------------|-------------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

Nb de chiens de déterrage (deux chiens minimum)

| Adresse du chenil | Nom du chien | Race | Tatouage n° | Vaccination |
|-------------------|--------------|------|-------------|-------------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

DÉCLARE FAIRE ACTE DE CANDIDATURE A LA FONCTION DE LIEUTENANT DE LOUVETERIE À PARTIR DE JANVIER 2025 ET POUR UNE DURÉE DE 5 ANS

ATTESTE SUR L'HONNEUR :

- ✓ de l'exactitude des informations portées dans l'acte de candidature ;
- ✓ jouir de mes droits civiques ;
- ✓ jouir de capacités physiques adaptées à la fonction de lieutenant de louveterie ;
- ✓ détenir un permis de chasser depuis au moins cinq ans
- ✓ ne pas avoir fait l'objet de condamnation pénale en matière de chasse, de pêche, de protection de la nature, de conduite sous l'emprise de l'alcool ou de produits stupéfiants et d'inscription au FINIADA ;

- ✓ de ne pas exercer d'activité pouvant entraîner des conflits d'intérêts ou une incompatibilité légale avec les missions de lieutenant de louveterie (agent chargé de la police de la chasse, garde particulier, président de structure cynégétique...)
- ✓ avoir conscience de la nature bénévole de la fonction et par conséquent, disposer des ressources financières suffisantes au bon accomplissement de mes missions ;

M'ENGAGE À :

- ✓ être disponible et pouvoir me rendre disponible pour répondre rapidement aux sollicitations et effectuer dans un délai restreint les missions que me confiera l'administration ;
- ✓ porter la commission et les insignes extérieures justifiant de la qualité de lieutenant de louveterie, dans l'exercice de mes fonctions et de porter une tenue correcte conforme à l'article 10 de l'arrêté ministériel du 14.06.2010 ;
- ✓ disposer en permanence de moyens de contacts et d'échanges électroniques (internet, mail, téléphone mobile...) afin de pouvoir notamment accéder à l'application nationale « mission louveterie » ;
- ✓ rendre systématiquement compte à l'administration de mes interventions et missions et lui transmettre dans un délai de 72 h, les comptes-rendus afférents ;
- ✓ justifier, par écrit dans un délai de 3 mois à compter de ma nomination, de la capacité à mobiliser instantanément, soit de quatre chiens courants réservés exclusivement à la chasse du sanglier et du renard, soit au moins deux chiens de déterrage et indiquer le lieu de situation du chenil.

Fait à,le

(signature)

Pièces à joindre à la demande de candidature :

- Une lettre de motivation par laquelle vous sollicitez votre candidature et justifiant notamment des compétences cynégétiques, connaissance de la réglementation de la chasse et des règles de sécurité ainsi que de la disponibilité et des moyens nécessaires que vous pouvez mobiliser (véhicule, équipement, armes....)
- Une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité
- Une photocopie de la carte d'électeur
- Une photocopie du permis de chasser
- Un justificatif de domicile
- Une photo d'identité

Le dossier complet est à retourner par courrier avant le 15 novembre 2024 (cachet de la poste faisant foi) à :

**Direction départementale des territoires du Lot
Service eau, forêt, environnement
Cité Administrative - 127, quai Cavaignac - 46009 Cahors Cedex
Tél : 05 65 23 60 60**